

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 22 octobre 2020**

Le VINGT-DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT, à 18h00, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du Bochet à Montricher-Albanne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président.

Membres présents : Philippe ROLLET, Jean-Paul MARGUERON, Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Christian FRAISSARD, Chiraze MZATI, Eric FAUJOUR, Marie DAUCHY, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESAO, Franck LEFEVRE, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Fabrice BAUDRAY, Sophie MONNOIS, Christiane HUSTACHE, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres absents : Jean-Marc DUFRENEY (Procuration Philippe ROLLET), Pierre-Marie CHARVOZ (procuration Patrice FONTAINE), Marie LAURENT (Procuration Colette CHARVIN), Mario MANGANO, Hélène BOIS (Procuration Pascal JAMEN),

Secrétaire de séance : Pascal JAMEN

Date convocation : 15 octobre 2020

Conseillers en exercice : 41

Présents : 36

Votants : 40

Délibération n° 20201022_5A**EAU – RAPPORT SUR LA PRODUCTION ET LA QUALITÉ DES SERVICES (RPQS) : RÉGIE, DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) ET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Monsieur le Président précise à l'Assemblée qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2224-5, L 1411-13 et D 2224-1), il est tenu de présenter au Conseil Communautaire les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité (RPQS) du Service public de l'eau et d'Assainissement Non Collectif.

Cette disposition a pour but de renforcer la transparence et l'information sur la gestion de ces services.

Ces rapports sont ensuite mis à disposition du public, au service de l'eau, dans les quinze jours suivant leur présentation devant le Conseil Communautaire. Un exemplaire est également adressé au représentant de l'État, pour information.

Les rapports concernent :

- le service exploité en régie (gestion directe) sur les communes d'Albiez-Le-Jeune, Albiez-Montrond, Jarrier, Saint-Pancrace et Saint-Sorlin-d'Arves,
- le service exploité en Délégation de Service Public (DSP) sur les communes de Fontcouverte-La Toussuire, Saint-Jean-d'Arves et Villarembert,
- le service Public d'Assainissement Non Collectif.

Monsieur le Président présente les rapports annuels à l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau et de l'Assainissement Non Collectif au titre de l'année 2019 tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.**

Le Président,

Jean-Paul MARGUERON

